



Fête de la Musique : Françoise Nyssen fait le choix des territoires et organise six concerts en Région

Depuis sa création en 1982, la Fête de la Musique s'affirme chaque année comme un événement majeur de la vie musicale française, et même internationale puisqu'elle est désormais organisée dans plus de 120 pays à travers le monde. Emblème d'une volonté de partage et d'écoute, ses principes fondateurs l'inscrivent tout naturellement dans les enjeux d'une politique culturelle qui vise à s'adresser à toutes et à tous et notamment à celles et ceux qui demeurent encore aujourd'hui trop éloignés de la culture.

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a souhaité inscrire l'édition 2018 de la Fête de la Musique dans les chantiers prioritaires du ministère, tout en renouant avec son esprit d'origine. Ainsi, la Ministre a choisi de donner un nouveau souffle aux festivités, en remplaçant le concert du Palais Royal dans le 1^{er} arrondissement de Paris par 6 concerts en Régions. Ils seront répartis sur plusieurs scènes installées dans les territoires emblématiques de notre pays (ruralité, espace péri-urbain, quartier politique de la ville, ville moyenne).

Les 6 villes retenues, en concertation avec les acteurs locaux, sont :

- Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes de Haute-Provence – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- Château-Thierry (Aisne – Région Hauts-de-France) ;
- Marsillargues (Hérault – Région Occitanie) ;
- Pacy-sur-Eure (Eure – Région Normandie) ;
- Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis – Région Ile-de-France) ;
- Verdun (Meuse – Région Grand Est).

Chaque soirée sera organisée en s'appuyant sur l'expertise des acteurs culturels locaux et permettra de mettre en avant la pratique amateur, l'éducation artistique et culturelle et la diversité des esthétiques musicales. La programmation, en cours de finalisation, reposera dans chaque ville sur quatre temps forts :

- présentation d'une action de pratique musicale réalisée dans le cadre scolaire ;
- moment de musique participative avec le public ;
- première partie assurée par un groupe émergent ;
- concert de clôture avec un artiste confirmé.

Coordonnée par le ministère de la Culture, la manifestation populaire et gratuite, mobilise l'ensemble des acteurs, publics et privés, du secteur musical et réaffirme chaque année avec éclat que la musique est, par excellence, le domaine artistique où la différence rassemble. Elle démontre la force de la pratique musicale amateur, de la volonté de partage et de rassemblement de la population sur tous les territoires de la République, dans les villes de toute taille, zones périurbaines ou espaces ruraux.

Retrouvez toutes les informations sur www.fetedelamusique.fr

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Ministère de la Culture
Direction générale de la Création artistique
Marie-ange Gonzalez
01 40 15 88 53
marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr

Agence Myra
01 40 33 79 13
myra@myra.fr